

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF DES PECHEES

007413

Réalisées en 2012 dans le département de la Moselle

Opérations effectuées conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2012-DDT/SABE/EAU-N°5 du 17 janvier 2012 d'autorisation de captures d'espèces de poissons à des fins scientifiques.

RESPONSABLE DU CHANTIER : Julien VIALARD

OBJECTIF : Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) et Réseau Hydrobiologique et Piscicole nouveau

MODE DE CAPTURE : Pêche à l'électricité.

STATIONS ECHANTILLONNEES :

Stations	Lieu	Type de pêche
➤ Le ruisseau de Manderen à Apach (RHPn)	Amont pont Haut-Apach	Pêche complète, à pied
➤ L'Oudrenne à Koenigsmacker (RCS)	Amont Métrich	Pêche complète, à pied
➤ La Horn à Waldhouse (RCS)	Amont Waldhouse	Pêche complète, à pied
➤ La Sarre Blanche à Turquestein Blanrupt (RCS)	Monument aux aviateurs	Pêche complète, à pied
➤ L'Altbach à Beyren les Sierck (RCS)	Amont Gandren	Pêche complète, à pied
➤ Le Remelbach à Neunkirchen les Bouzonville (RCS)	Aval du pont	Pêche complète, à pied
➤ La Seille à Mulcey (RCS)	Pont de la C3 entre Mulcey et Blanche Eglise	Pêche complète, à pied
➤ L'Albe à Insming (RHPn)	Amont pont moulin bas	Pêche complète, à pied
➤ La Sarre à Grosbliederstroff (RCS)	Amont du pont situé au Sud de la ville	Pêche par points, en bateau
➤ La Sarre à Sarraltroff (RCS)	Aval ancien moulin	Pêche par points, en bateau
➤ La Moselle à Berg-sur-Moselle (RHPn)	Ile de Berg sur Moselle	Pêche par points, en bateau

DESTINATION PRECISE DU POISSON PECHE : (Autre que celui qui est remis sur le secteur prospecté)

- Les espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques (OCL+PCH+PES) sont détruites sur place (art. L432-10 du Code de l'Environnement).
- Les carnassiers (BRO+PER+SAN) sont transférés de 1ère en 2ème catégorie (art. L432-10 du Code de l'Environnement).

RESULTATS DES CAPTURES : ils sont annexés au présent document

A Marly, le

Le Délégué interrégional de l'ONEMA

Patrick WEINGERTNER

DESTINATAIRES :

- DDT 57
- Monsieur le Président de la Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Agence de l'Eau Rhin- Meuse
- Service de la Navigation de Nancy
- Service Navigation Strasbourg
- Monsieur le Président de l'AAPPMA d'Apach
- Monsieur le Président de l'AAPPMA de Waldhouse
- Monsieur le Président de l'AAPPMA de Dieuze
- Monsieur le Président de l'AAPPMA de Grosbliedestroff
- Monsieur le Président de l'AAPPMA de Thionville
- Monsieur le Président de l'AAPPMA d'Insming
- Monsieur le Président de l'AAPPMA de Sarrebourg
- Groupement Forestier de Malcôte
- Canoë-Kayak Val de Sarre
- Monsieur MAILLARD
- Monsieur ARON
- Monsieur MATHIS
- A.F.A.E.I.

Stations	
> La Moselle de Mandren à Apach (RPR)	
> L'Oudenne à Koeningmacker (RCS)	
> La Moselle de Waldhouse (RCS)	
> La Moselle de Thionville à Tungenstein (RCS)	
> L'Albach à Beyerles (RCS)	
> La Moselle de Beyerles à Koeningmacker (RCS)	
> La Moselle de Mandren à Apach (RPR)	
> L'Albach à Beyerles (RCS)	
> La Moselle de Beyerles à Koeningmacker (RCS)	
> La Moselle de Waldhouse (RCS)	
> L'Oudenne à Koeningmacker (RCS)	
> La Moselle de Mandren à Apach (RPR)	

DESTINATION PRECISE DU POISSON PECHE : (Autre que celui qui est remis sur le secteur prospecté)
 > Les espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques (OCL+PCH+PES) sont
 déduites sur place (art. L432-10 du Code de l'environnement).
 > Les carnassiers (BRO+PER+SAN) sont transférés de tère en tère en même catégorie (art. L432-10 du Code de l'environnement).

RESULTATS DES CAPTURES : ils sont annexés au présent document

A Mahy, le

Le Délégué interrégional de l'ONEMA

Pascal WEINGERTNER

15 JAN. 2013

COMPTE-RENDU ADMINISTRATIF

Echantillonnage piscicole du lac de Gondrexange

- 24 au 27 septembre 2012 -

- Département de la Moselle -

N° : **006213**

REF : SM

Dossier suivi par : Sébastien Manné

Opération effectuée conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral N°2012-DDT/SABE/EAU-N°05 du 17 janvier 2012 (articles L. 432-10 et L. 436-9 du Code de l'environnement)

RESPONSABLE DU CHANTIER : Sébastien Manné

OBJECTIF : Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) du bassin Rhin-Meuse

MODE DE CAPTURE : Pêche aux filets maillants multi-mailles (protocole CEN : prEN 14757)

RESULTATS DES CAPTURES : ils sont annexés au présent document

COPIES POUR :

- Monsieur le Président de la Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
- VNF – Direction Interrégionale de Strasbourg – Subdivision de Sarrebourg
- Direction Départementale des Territoires du département de la Moselle
- Monsieur le Président de l'AAPPMA de Gondrexange
- Monsieur le Président de l'AAPPMA de Sarrebourg
- DREAL Lorraine (à l'attention de M. Pierre MAZUER ou Jean-Luc MATTE)
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse (à l'attention de M. Guillaume DEMORTIER)

A Marly, le 11 janvier 2013

Le Délégué Inter-Régional

Patrick Weingartner

Echantillonnage piscicole de l'Etang de Gondrexange (57)

- du 24 au 27 septembre 2012 -

Contexte et objectifs :

L'Etang de Gondrexange fait partie du Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) mis en place dans le bassin Rhin-Meuse pour la mise en œuvre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE). Son peuplement piscicole a été échantillonné selon la norme CEN : prEN 14757 (filets maillants multi-mailles) du 24 au 27 septembre 2012. Cette retenue, qui a pour vocation principale d'assurer l'alimentation en eau du canal des Houillères, a une surface d'environ 560 ha et une profondeur maximale d'environ 3,5 m au moment de l'échantillonnage. Au total, 24 filets benthiques (aucun pélagique) ont été posés durant 3 nuits. L'Etang du Stock, voisin de celui de Gondrexange, avait été échantillonné suivant le même protocole 15 jours plus tôt.

Résultats :

- Le **nombre total d'espèces de poissons capturées est de 12** auquel s'ajoutent des hybrides (gardon/brème et rotengle/brème). Cette richesse spécifique est légèrement supérieure à celles observées par la délégation inter-régionale du nord-est de l'ONEMA entre 2006 et 2012 sur 17 lac, retenues ou gravière échantillonnés suivant le même protocole (lac de Longemer -88-, retenues des Vieilles-Forges et de Bairon -08-, de Temple et de la Forêt d'Orient -10-, du Der -51/52-, de Mouche, Liez et Charmes -52-, de Parroy -54-, de Madine -54/55-, du Stock -57-, de Kruth-Wildenstein et de Michelbach -68-, de Bouzey -88-, gravière de Munchhausen -67-), (valeurs comprises entre 8 et 13, moyenne de 10,2 espèces).
La richesse spécifique du Stock mise en évidence par ce protocole 15 jours avant est de 13. La liste des espèces ne diffère que par la capture d'un silure dans le Stock, espèce présente dans Gondrexange mais pas capturée.
- La productivité piscicole de l'Etang de Gondrexange en 2012 se distingue de celles observées pour les 17 « plans d'eau » cités précédemment (voir figure 1 ci-dessous) par :
 - Une **Capture Par Unité d'Effort (CPUE)** exprimée en nombre total d'individus capturés par filet benthique un peu plus élevé que la moyenne, **136 ind/filet** (moyenne des 17 « plans d'eau » = 110 ind/filet).
 - Une **CPUE relative à la biomasse** élevée de **4480 g/filet** (moyenne 17 « plans d'eau » = 3450 g/filet).
 - Les CPUEs, qu'elles soient relatives aux effectifs ou aux biomasses, sont plus élevées sur le Stock que sur Gondrexange ($CPUE_{\text{effectif}}_{\text{STOCK}} = 207 \text{ ind/filet}$ et $CPUE_{\text{biomasse}}_{\text{STOCK}} = 5440 \text{ g/filet}$)
- Le peuplement de l'Etang de Gondrexange est dominé par la **brème bordelière** (44% de l'effectif total) et le gardon (27%). Grémille (12%), perche (8%), ablette (4%), brème commune (3%) et sandre (2%) ont des abondances relatives supérieures à 1%. On peut relever la présence de la bouvière (espèce protégée) et de l'able de Heckel. La présence de ce dernier est liée aux repeuplements. L'étang étant par nature peu profond, il n'y a guère de différence de répartition des espèces suivant la profondeur. La taille de la majorité des brèmes bordelières est comprise entre 12 et 15 cm. Les gardons sont majoritairement des 0+ (poissons nés en 2012) d'une taille de 7-8 cm. Les perches sont très largement

dominées par les 0+ et 1+, les individus capturés de plus de 25 cm étant rares (5 poissons). La reproduction du sandre est assurée dans cet étang au regard des captures (présence de 0+ et 1+). Par contre, aucun juvénile de brochet n'a été capturé.

Productivité des plans d'eau de la DiR3

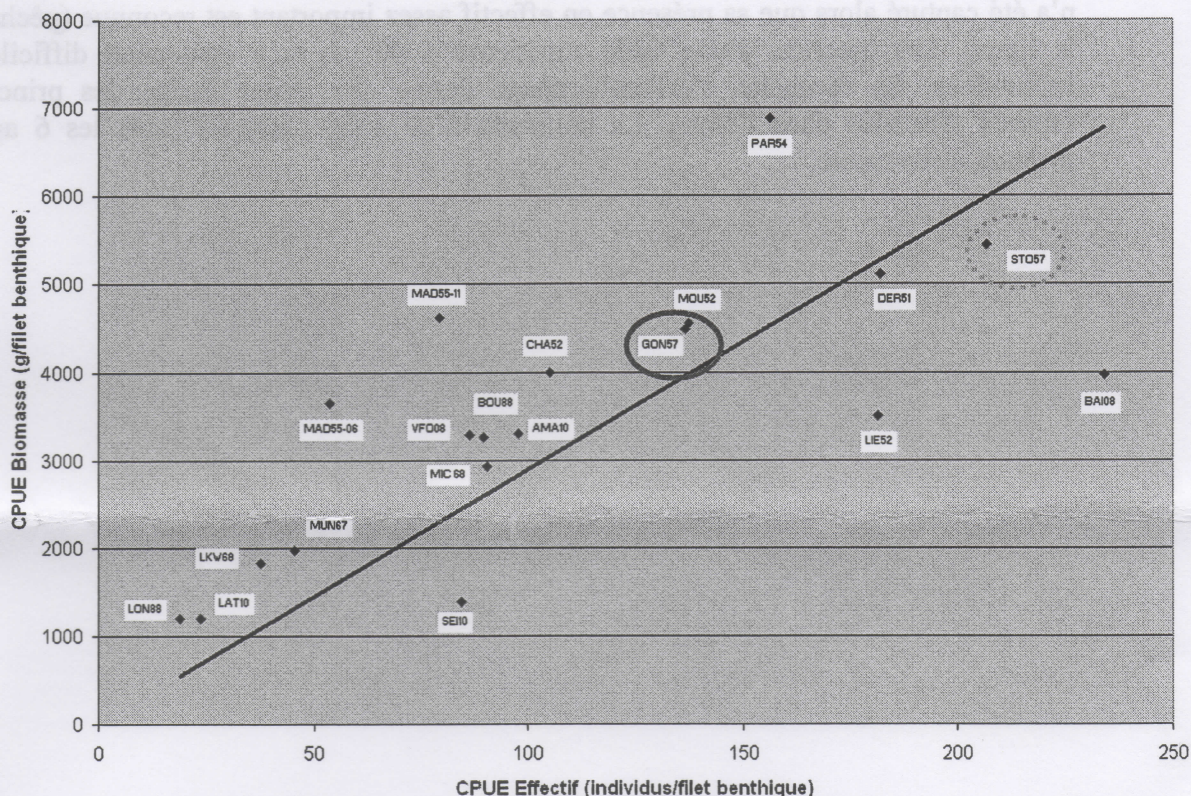


Figure 1 : productivité piscicole des retenues échantillonnées selon la méthode prEN 14757 dans les régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne entre 2006 et 2012 (cercle rouge : Gondrexange 2012, cercle pointillé vert : Stock 2012)

- Les mesures de la température de l'eau, de l'oxygène dissous et du taux de saturation de l'oxygène ne montrent pas d'évolution avec la profondeur (profondeur faible, <3,5m). Elles étaient respectivement (le 25/09/2012 à 18h) de 16,°C, 4,2 mg/l (valeur faible) et de 66%.
- La biomasse de carnassiers représente 27 % de la biomasse totale capturée, ce qui est une valeur un peu supérieure à la moyenne observée par ailleurs.
- Une comparaison rapide des résultats obtenus à Gondrexange avec ceux du Stock (15 jours d'intervalle) montre qu'il y a une forte similitude entre les 2 peuplements. La composition en espèces est identique et les abondances relatives diffèrent peu. On peut signaler la dominance de la brème bordelière dans le peuplement de Gondrexange alors que c'est le gardon qui domine celui du Stock, et de plus fortes CPUEs sur le Stock. On ne peut cependant pas évaluer la possibilité d'une plus grande mobilité (et donc capturabilité) des poissons du Stock lors de l'échantillonnage pour expliquer ces différences.

En conclusion, le peuplement piscicole de l'Étang de Gondrexange est relativement classique des retenues de faibles altitudes. Il est dominé par la brème bordelière et le gardon. L'analyse du peuplement doit tenir compte des repeuplements importants réalisés chaque année et est rendue pour cette raison particulièrement difficile. L'échantillonnage des poissons d'assez grande taille est fortement biaisé par leur très faible capturabilité (filets fragiles en raison d'un fil de nylon de faible diamètre). Pour preuve, aucun silure n'a été capturé alors que sa présence en effectif assez important est reconnue (pêcheurs à la ligne). Les brochets d'une taille supérieure à 40 cm sont également difficilement capturables. En revanche, l'échantillonnage donne une bonne image des principales espèces présentes dans l'étang. La poursuite d'un suivi temporel (tous les 6 ans) se révélera intéressante.



Figure 1 : Évolution du stock de poissons (en kg) dans l'étang de Gondrexange entre 2006 et 2012 (stock 2012 : point vert ; stock 2011 : point rouge ; stock 2010 : point bleu).

- Les mesures de la température de l'eau, de l'oxygène dissous et du taux de saturation de l'oxygène ne montrent pas d'évolution avec la profondeur (profondeur faible, < 2m). Elles étaient respectivement (le 25/09/2012 à 18h) de 16°C, 4.2 mg/l (valeur faible) et de 66%.
- La biomasse de carassiers représentait 27 % de la biomasse totale capturée, ce qui est une valeur un peu supérieure à la moyenne observée par ailleurs.
- Une comparaison rapide des résultats obtenus à Gondrexange avec ceux du Stock (12 jours d'intervalle) montre qu'il y a une forte similitude entre les 2 peuplements. La composition en espèces est identique et les abondances relatives diffèrent peu. On peut signaler la dominance de la brème bordelière dans le peuplement de Gondrexange alors que c'est le gardon qui domine celui du Stock, et de plus fortes CPUEs sur le Stock. On ne peut cependant pas évaluer la possibilité d'une plus grande mobilité (et donc capturabilité) des poissons du Stock lors de l'échantillonnage pour expliquer ces différences.

Etang de Gondrexange (57)

Protocole : CEN, filets multi-mailles

Dates : 24/09/2012 au 27/09/2012

Surface : 560 ha

Profondeur max. : 3,5 m

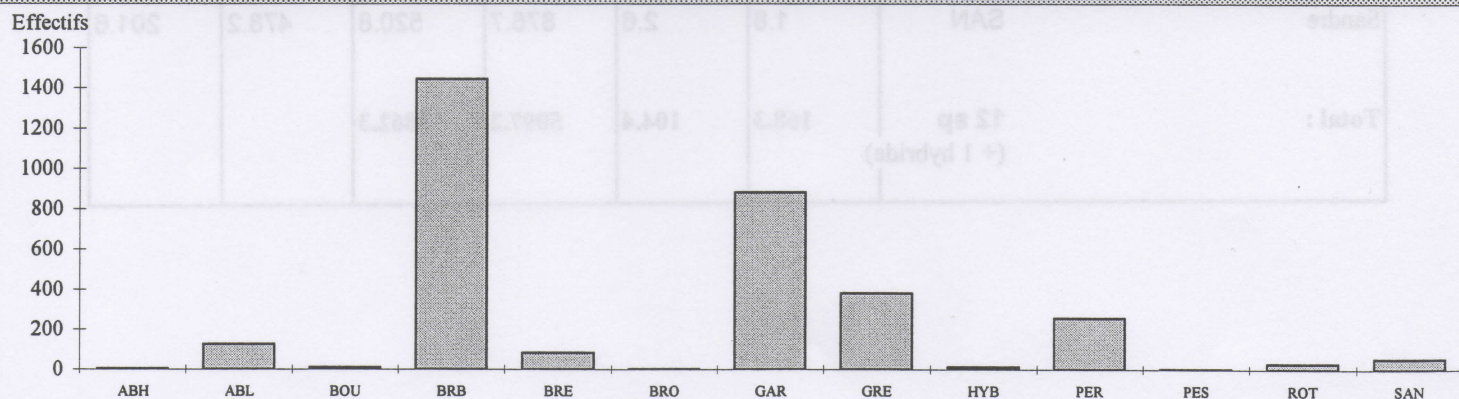
Nombre de filets benthiques : 24

Surface filets : 1080 m² benthiques

TABLEAU GENERAL (filets benthiques)

Espèces		Effectif	CPUE (effectif/nbre filets)	% de l'effectif total	Biomasse (g)	CPUE (biomasse/ nbre filets)	% de biomasse totale	Poids moyens individuels
Able de Heckel	ABH	3	0.1	0.1%	6	0.3	<0.1%	2
Ablette	ABL	124	5.2	3.8%	2329	97.0	2.2%	19
Bouvière	BOU	9	0.4	0.3%	15	0.6	0.0%	2
Brème bordelière	BRB	1443	60.1	44.1%	37777	1574.0	35.1%	26
Brème commune	BRE	81	3.4	2.5%	13838	576.6	12.9%	171
Brochet	BRO	2	0.1	0.1%	3200	133.3	3.0%	1600
Gardon	GAR	882	36.8	26.9%	18002	750.1	16.7%	20
Grémille	GRE	380	15.8	11.6%	3617	150.7	3.4%	10
Hybride (gardon/brème, rotengle/brème)	HYB	12	0.5	0.4%	347	14.5	0.3%	29
Perche	PER	255	10.6	7.8%	8836	368.2	8.2%	35
Perche soleil	PES	1	<0.1	<0.1%	20	0.8	0.0%	20
Rotengle	ROT	28	1.2	0.9%	2756	114.8	2.6%	98
Sandre	SAN	53	2.2	1.6%	16770	698.8	15.6%	316
Total :	12 sp (+ 1 hybride)	3273	136.4		107513	4479.7		

Histogramme des captures (filets benthiques)



Etang de Gondrexange (57)

Protocole : CEN, filets multi-maillles

Dates : 24/09/2012 au 27/09/2012

Surface : 560 ha

Profondeur max. : 3,5 m

Nombre de filets benthiques : 24

Surface filets : 1080 m² benthiques

			Captures Par Unité d'Effort (CPUE) par strates de profondeur (filets benthiques)					
Espèces			Effectifs (individus/nbre filets)		Biomasses (g/nbre filets)		Poids moyens individuels (g)	
			<3 m	>3 m	<3 m	>3 m	<3 m	>3m
Able de Heckel	ABH		0.3		0.5		2.0	
Ablette	ABL		6.8	3.5	175.8	18.3	25.7	5.2
Bouvière	BOU		0.7	0.1	1.1	0.2	1.6	2.0
Brème bordelière	BRB		71.0	49.3	1638.5	1509.6	23.1	30.7
Brème commune	BRE		2.9	3.8	562.0	591.2	192.7	154.2
Brochet	BRO		0.2		266.7		1600.0	
Gardon	GAR		51.1	22.4	856.3	643.8	16.8	28.7
Grémille	GRE		14.4	17.3	139.7	161.8	9.7	9.4
Hybride (gardon/brème, rotengle/b)	HYB		0.8	0.2	24.1	4.8	28.9	29.0
Perche	PER		16.3	4.9	420.5	315.8	25.7	64.2
Perche soleil	PES			0.1		1.7		20.0
Rotengle	ROT		2.0	0.3	135.4	94.3	67.7	282.8
Sandre	SAN		1.8	2.6	876.7	520.8	478.2	201.6
Total :	12 sp (+ 1 hybride)		168.3	104.4	5097.2	3862.3		

Etang de Gondrexange (57)

Protocole : CEN, filets multi-mailles

Dates : 24/09/2012 au 27/09/2012

Surface : 560 ha

Profondeur max. : 3,5 m

Nombre de filets benthiques : 24

Surface filets : 1080 m² benthiques

Synoptique des classes de tailles (filets benthiques)														
Tailles (cm)	ABH	ABL	BOU	BRB	BRE	BRO	GAR	GRE	HYB	PER	PES	ROT	SAN	Total
4				10										10
5			4	78			4	2						88
6	1	2	4	39			34	27		1		1		109
7	2	29	1	8			409	48		4				501
8		13		113			57	29		14		4		230
9		1		67			181	104	1	87		3		444
10				49	2		20	94		32	1	2		200
11				153	1		1	64	1			1		221
12				66				11	2	5				84
13		2		362			3	1	2	32		3		405
14		30		255			13		2	31		6		337
15		18		94			20		2	14		2	2	152
16		19		51	2		29		1	6		4	8	120
17		6		21	5		8		1	10			4	55
18		3		25	2		14			2			6	52
19				11	7		33			1			2	54
20		1		11	7		27			3			5	54
21				3	7		12			5			2	29
22				2	5		7			3			1	18
23				5	4		2							11
24				3	6		3							12
25				7	4								1	12
26				4	7									11
27				4	6		1						2	13
28				1	7					1				9
29				1	1								4	6
30													6	6
31										1			1	2
32							1						2	3
33													2	2
34					1		1							2
35													1	1
36					2									2
37					1		1			1				3
38					1					1		1		3
39					2									2
40														
41							1			1		1		3
42														
43					1									1
44														
45														
46														
47														
48						1								1
49														
50														
51														
52													1	1
53														
54														
55														
56														
57														
58														
59														
60														
61														
62														
63													1	1
64														
65														
66														
67														
68														
69														
70														
71														
72														
73														
74														
75														
76						1							1	2
77													1	1
Total	3	124	9	1443	81	2	882	380	12	255	1	28	53	3273